Fiche de données de sécurité

selon OChim 2015 – RS 813.11

Date d'impression : 16.05.2019 *Révision: 16.05.2019*

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/de la préparation et de la société/ l'entreprise

1.1 Identificateur de produit

Nom du produit: WUNDER-BAUM Red Hot Tree

UFI-Code: 198N-5T2W-WW0D-XC2M

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou de la préparation et utilisations déconseillées

Emploi de la substance / de la préparation Assainisseur d'air désodorisant

1.3 Renseignements concernant le fabricant qui fourni la fiche de données de sécurité

Producteur/fournisseur:
Tegro AG
Ringstrasse 3
8603 Schwerzenbach
Switzerland
Tel. +41 44 806 8888
Fax. +41 44 806 8889

Service chargé des renseignements:
LITTLE TREES Europe Ltd.
Buckingham House
West Street, Newbury
RG14 1BD, UK
Tel. +44 1488 689 460
Email: chemicalsafety@littletrees.com

1.4 Numéro d'appel d'urgence:

Tox Info Suisse
Freiestrasse 16
8032 Zurich
Suisse
Telephone: +41 44 251 66 66
Emergency telephone: 145 ou +41 44 251 51 51 (24h)

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1 Classification de la substance ou de la préparation

Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008



Eye Irrit. 2	H319	Provoque une sévère irritation des yeux.
Skin Sens. 1	H317	Peut provoquer une allergie cutanée.
Aquatic Chronic 3	H412	Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

2.2 Éléments d'étiquetage

Etiquetage selon le règlement (CE) n° 1272/2008 Le produit est classifié et étiqueté selon le règlement CLP.

Pictogrammes de danger



GHS07

Mention d'avertissement Attention

(suite page 2)

Fiche de données de sécurité

selon OChim 2015 – RS 813.11

Date d'impression : 16.05.2019 *Révision: 16.05.2019*

Nom du produit: WUNDER-BAUM Red Hot Tree

(suite de la page 1)

Composants dangereux déterminants pour l'étiquetage:
Cinnamaldéhyde
alpha-méthylcinnamaldéhyde
eugenol
Coumarine
cinnamonitrile
(R)-p-mentha-1,8-diène
Mentions de danger
H319 Provoque une sévère irritation des yeux.
H317 Peut provoquer une allergie cutanée.
H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
Conseils de prudence
P101 En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette.
P102 Tenir hors de portée des enfants.
P302+P352 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: Laver abondamment à l'eau et au savon.
P501 Éliminer le ou les produits usagés avec les ordures ménagères; Éliminer le ou les produits inutilisés dans un point de collecte des déchets dangereux ou spéciaux.

2.3 Autres dangers

Résultats des évaluations PBT et vPvB
PBT: Pas d'autres informations importantes disponibles.
vPvB: Pas d'autres informations importantes disponibles.

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.2 Préparations

Description: Mélange des substances mentionnées à la suite avec des additifs non dangereux.

Composants dangereux:		
CAS: 104-55-2 EINECS: 203-213-9	Cinnamaldéhyde Acute Tox. 4, H312; Skin Irrit. 2, H315; Eye Irrit. 2, H319; Skin Sens. 1A, H317	≥5-<10%
CAS: 101-39-3 EINECS: 202-938-8	alpha-méthylcinnamaldéhyde Skin Sens. 1B, H317	5-10%
CAS: 97-53-0 EINECS: 202-589-1	eugenol Eye Irrit. 2, H319; Skin Sens. 1B, H317	2.5-5%
CAS: 91-64-5 EINECS: 202-086-7	Coumarine Acute Tox. 4, H302; Skin Sens. 1B, H317	≥0.1-<1%
CAS: 1885-38-7 EINECS: 217-552-5	cinnamonitrile Acute Tox. 3, H301; Acute Tox. 4, H312; Skin Sens. 1B, H317	≥0.1-<1%
CAS: 25265-71-8 EINECS: 246-770-3	oxydipropanol	0.1-1%
CAS: 128-37-0 EINECS: 204-881-4	2,6-di-tert-butyl-p-crésol Aquatic Acute 1, H400; Aquatic Chronic 1, H410	≥0.1-<0.25%
CAS: 5989-27-5 EINECS: 227-813-5	(R)-p-mentha-1,8-diène Flam. Liq. 3, H226; Asp. Tox. 1, H304; Aquatic Acute 1, H400; Aquatic Chronic 1, H410; Skin Irrit. 2, H315; Skin Sens. 1B, H317	≥0.1-<0.25%
CAS: 80-56-8 EINECS: 201-291-9	pin-2(3)-ène Flam. Liq. 3, H226; Asp. Tox. 1, H304; Aquatic Acute 1, H400; Aquatic Chronic 1, H410; Skin Irrit. 2, H315; Skin Sens. 1B, H317	≥0.025-<0.1%
CAS: 65-85-0 EINECS: 200-618-2	Acide benzoïque STOT RE 1, H372; Eye Dam. 1, H318; Acute Tox. 4, H302; Skin Irrit. 2, H315	≤0.1%

(suite page 3)

Fiche de données de sécurité

selon OChim 2015 – RS 813.11

Date d'impression : 16.05.2019 *Révision: 16.05.2019*

Nom du produit: WUNDER-BAUM Red Hot Tree

(suite de la page 2)

CAS: 127-91-3 EINECS: 204-872-5	beta-Pinene Flam. Liq. 3, H226; Asp. Tox. 1, H304; Aquatic Acute 1, H400; Aquatic Chronic 1, H410; Skin Irrit. 2, H315; Skin Sens. 1B, H317	<0.025%

Indications complémentaires: Pour le libellé des phrases de risque citées, se référer au chapitre 16.

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1 Description des premiers secours

Après inhalation:
Donner de l'air frais, consulter un médecin en cas de troubles.
En cas d'inconscience, coucher et transporter la personne en position latérale stable.
Après contact avec la peau:
Laver abondamment à l'eau et au savon.
En cas d'irritation ou d'éruption cutanée: consulter un médecin.
Après contact avec les yeux:
Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes.
Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.
Si l'irritation oculaire persiste: consulter un médecin.
Après ingestion: Si les troubles persistent, consulter un médecin.

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Provoque une sévère irritation des yeux.
Peut provoquer une allergie cutanée.

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Pas d'autres informations importantes disponibles.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1 Moyens d'extinction

Moyens d'extinction:
CO_2, poudre d'extinction ou eau pulvérisée. Combattre les foyers importants avec de l'eau pulvérisée ou de la mousse résistant à l'alcool.

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou de la préparation

Pas d'autres informations importantes disponibles.

5.3 Conseils aux pompiers

Equipement spécial de sécurité: Aucune mesure particulière n'est requise.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence Pas nécessaire.

6.2 Précautions pour la protection de l'environnement:
Ne pas laisser pénétrer dans les eaux souterraines, les plans d'eau et les égouts.

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage: Recueillir par moyen mécanique.

6.4 Référence à d'autres rubriques

Afin d'obtenir des informations pour une manipulation sûre, consulter le chapitre 7.
Afin d'obtenir des informations sur les équipements de protection personnels, consulter le chapitre 8.

(suite page 4)

Fiche de données de sécurité

selon OChim 2015 – RS 813.11

Date d'impression : 16.05.2019 *Révision: 16.05.2019*

Nom du produit: WUNDER-BAUM Red Hot Tree

(suite de la page 3)

Afin d'obtenir des informations sur l'élimination, consulter le chapitre 13.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Aucune mesure particulière n'est nécessaire en cas de bonne utilisation.
Eviter tout contact avec les yeux et avec la peau.
Préventions des incendies et des explosions: Aucune mesure particulière n'est requise.

7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage: Aucune exigence particulière.
Indications concernant le stockage commun: Pas nécessaire.
Autres indications sur les conditions de stockage: Néant.

7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s) Assainisseur d'air désodorisant

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

Indications complémentaires pour l'agencement des installations techniques:
Sans autre indication, voir point 7.

8.1 Paramètres de contrôle

Composants présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail:	
25265-71-8 oxydipropanol	
VME (Suisse)	Valeur momentanée: 280 e mg/m³ Valeur à long terme: 140 e mg/m³ SSc;
128-37-0 2,6-di-tert-butyl-p-crésol	
VME (Suisse)	Valeur momentanée: 40 e mg/m³ Valeur à long terme: 10 e mg/m³ C1b SSc;MAK eingehalten: kein erhöhtes Krebsrisiko
5989-27-5 (R)-p-mentha-1,8-diène	
VME (Suisse)	Valeur momentanée: 80 mg/m³, 14 ppm Valeur à long terme: 40 mg/m³, 7 ppm S SSc;
80-56-8 pin-2(3)-ène	
VME (Suisse)	Valeur momentanée: 224 mg/m³, 40 ppm Valeur à long terme: 112 mg/m³, 20 ppm H S;
65-85-0 Acide benzoïque	
VME (Suisse)	Valeur momentanée: 4 a 20 e** mg/m³, 0.8* ppm Valeur à long terme: 1 a* 10 e** mg/m³, 0.2* ppm H SSc;*alveolengängig; **einatembar
127-91-3 beta-Pinene	
VME (Suisse)	Valeur momentanée: 224 mg/m³, 40 ppm Valeur à long terme: 112 mg/m³, 20 ppm H S;

Remarques supplémentaires:
Le présent document s'appuie sur les listes en vigueur au moment de son élaboration.

(suite page 5)

Fiche de données de sécurité
selon OChim 2015 – RS 813.11

Date d'impression : 16.05.2019 *Révision: 16.05.2019*

Nom du produit: WUNDER-BAUM Red Hot Tree

(suite de la page 4)

8.2 Contrôles de l'exposition
Equipement de protection individuel:
Mesures générales de protection et d'hygiène:
Tenir à l'écart des produits alimentaires, des boissons et de la nourriture pour animaux.
Se laver les mains avant les pauses et en fin de travail.
Eviter tout contact avec les yeux et avec la peau.

Protection respiratoire: N'est pas nécessaire.

Protection des mains:
Le port de gants n'est pas obligatoire lorsque le produit est utilisé comme prévu.
En cas de contact prolongé avec la peau, utiliser des gants de protection.
Le matériau des gants doit être imperméable et résistant au produit / à la substance / à la préparation (EN374).
À cause du manque de tests, aucune recommandation pour un matériau de gants pour le produit / la préparation / le mélange de produits chimiques ne peut être donnée.
Choix du matériau des gants en fonction des temps de pénétration, du taux de perméabilité et de la dégradation.
Temps de pénétration du matériau des gants
Le temps de pénétration exact est à déterminer par le fabricant des gants de protection et à respecter.

Protection des yeux: Pas nécessaire.

Limitation et contrôle de l'exposition environnementale
Ne pas laisser pénétrer dans les eaux souterraines, les plans d'eau et les égouts.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Indications générales	
Aspect:	
Forme:	Solide
Couleur:	Selon désignation produit
Odeur:	Caractéristique
Seuil olfactif:	Non déterminé.
valeur du pH:	Non applicable.
Changement d'état	
Point de fusion/point de congélation:	Non applicable.
Point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition:	Non applicable.
Point d'éclair	Non applicable.
Inflammabilité (solide, gaz):	Non déterminé.
Température d'inflammation:	Non déterminé.
Température de décomposition:	Non déterminé.
Température d'auto-inflammabilité:	Le produit ne s'enflamme pas spontanément.
Propriétés explosives:	Le produit n'est pas explosif.
Limites d'explosion:	
Inférieure:	Non applicable.
Supérieure:	Non applicable.
Propriétés comburantes	Non déterminée.
Pression de vapeur:	Non applicable.
Densité:	Non déterminée.

(suite page 6)

Fiche de données de sécurité

selon OChim 2015 – RS 813.11

Date d'impression : 16.05.2019 *Révision: 16.05.2019*

Nom du produit: WUNDER-BAUM Red Hot Tree

(suite de la page 5)

Densité relative	Non applicable.
Densité de vapeur:	Non applicable.
Taux d'évaporation:	Non applicable.
Solubilité dans/miscibilité avec	
l'eau:	Insoluble
Coefficient de partage: n-octanol/eau:	Non applicable.
Viscosité:	
Dynamique:	Non applicable.
Cinématique:	Non applicable.
Teneur en solvants:	
Solvants organiques:	0.2 %
9.2 Autres informations	Pas d'autres informations importantes disponibles.

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1 Réactivité Pas d'autres informations importantes disponibles.

10.2 Stabilité chimique

Décomposition thermique/conditions à éviter: Pas de décomposition en cas d'usage conforme.

10.3 Possibilité de réactions dangereuses Aucune réaction dangereuse connue.

10.4 Conditions à éviter Pas d'autres informations importantes disponibles.

10.5 Matières incompatibles: Pas d'autres informations importantes disponibles.

10.6 Produits de décomposition dangereux: Pas de produits de décomposition dangereux connus

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1 Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Corrosion cutanée/irritation cutanée

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Lésions oculaires graves/irritation oculaire

Provoque une sévère irritation des yeux.

Sensibilisation respiratoire ou cutanée

Peut provoquer une allergie cutanée.

Mutagénicité sur les cellules germinales

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Cancérogénicité Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité pour la reproduction

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Danger par aspiration Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

(suite page 7)

Fiche de données de sécurité

selon OChim 2015 – RS 813.11

Date d'impression : 16.05.2019 *Révision: 16.05.2019*

Nom du produit: WUNDER-BAUM Red Hot Tree

(suite de la page 6)

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1 Toxicité
Toxicité aquatique: Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

12.2 Persistance et dégradabilité Pas d'autres informations importantes disponibles.

12.3 Potentiel de bioaccumulation Pas d'autres informations importantes disponibles.

12.4 Mobilité dans le sol Pas d'autres informations importantes disponibles.

12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB
PBT: Pas d'autres informations importantes disponibles.
vPvB: Pas d'autres informations importantes disponibles.

12.6 Autres effets néfastes Pas d'autres informations importantes disponibles.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1 Méthodes de traitement des déchets
Recommandation:
Éliminer le ou les produits usagés avec les ordures ménagères; Éliminer le ou les produits inutilisés dans un point de collecte des déchets dangereux ou spéciaux.
Ordonnance du DETEC concernant les listes pour les mouvements de déchets (RS 814.610.1)
Le code de déchets 20 03 01 s'applique aux produits usagés. Le code de déchets 16 03 05 S ou 16 03 06 s'applique aux produits inutilisés.

20 03 01	Déchets urbains non triés
16 03 05	Déchets d'origine organique contenant des substances dangereuses Classification: ds = les déchets spéciaux

Emballages non nettoyés:
Recommandation: De petites quantités peuvent être éliminées avec les ordures ménagères.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

14.1 Numéro ONU	
ADR, ADN, IMDG, IATA	néant
14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU	
ADR, ADN, IMDG, IATA	néant
14.3 Classe(s) de danger pour le transport	
ADR, ADN, IMDG, IATA	
Classe	néant
14.4 Groupe d'emballage	
ADR, IMDG, IATA	néant
14.5 Dangers pour l'environnement:	Non applicable.
14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur	Non applicable.

(suite page 8)

Fiche de données de sécurité

selon OChim 2015 – RS 813.11

Date d'impression : 16.05.2019 *Révision: 16.05.2019*

Nom du produit: WUNDER-BAUM Red Hot Tree

(suite de la page 7)

14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC	Non applicable.
"Règlement type" de l'ONU:	néant

RUBRIQUE 15: Informations réglementaires

15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou de la préparation en matière de sécurité, de santé et d'environnement

822.115, Ordonnance sur la protection des jeunes travailleurs - OLT 5 et 822.115.2, Ordonnance du DEFR sur les travaux dangereux pour les jeunes sont à respecter.
822.111, OLT 1 et 822.111.52, Ordonnance du DEFR sur les activités dangereuses ou pénibles en cas de grossesse et de maternité ne sont pas applicables.

Prescriptions nationales:
Dispositions particulières (obligations subséquentes) relatives à l'utilisation selon la legislation sur les produits chimiques:
Aucune exigence supplémentaires.
Ordonnance sur la protection de l'air (OPair ; SR 814.318.142.1) Annexe 1:
Les exigences de l'Ordonnance sur la protection de l'air (OPair; SR 814.318.142.1), Annexe 1, doivent être respectées.
Ordonnance sur la protection contre les accidents majeurs (Ordonnance sur les accidents majeurs (OPAM) ; SR 814.012) Annexe 1:
Seuil quantitatif selon l'OPAM en kg : pas de limitation
(Source : OFEV – Liste – Seuils quantitatifs selon l'ordonnance sur les accidents majeurs / calculateur de seuils quantitatifs)
Ordonnance sur la réduction des risques liés aux produits chimiques (ORRChim; RS 814.81):
Le produit ne contient pas de substance soumise à autorisation selon l'Annexe 1.17 dans des concentrations supérieures à 0.1% w/w ou supérieures à des concentrations limites spécifiques (dans le cas ou ces dernières seraient <0.1% w/w).
Ordonnance sur la réduction des risques liés aux produits chimiques (ORRChim; RS 814.81):
La préparation/ les substances contenues dans la préparation ne font l'objet d'aucune interdiction ou restriction selon les Annexes 1 et 2.
Ordonnance sur les produits chimiques (OChim; RS 813.11):
Le produit ne contient pas de substance extrêmement préoccupante selon l'Annexe 3 dans des concentrations supérieures à 0,1 % w/w.
Ordonnance sur la protection des jeunes travailleurs (SR 822.115, Article 4, paragraphe 4) et ordonnance du DEFR sur les travaux dangereux pour les jeunes (SR 822.115.2, Article 1 al. f):
Les jeunes en formation professionnelle initiale ne peuvent travailler avec ce produit que si cela est prévu dans l'ordonnance de formation professionnelle pour atteindre les buts de formation et que si les conditions du plan de formation et les limites d'âge applicables soient respectées. Les jeunes qui ne suivent pas de formation professionnelle initiale ne peuvent pas travailler avec ce produit. Sont réputés jeunes gens les travailleurs des deux sexes âgés de moins de 18 ans.

Classe de pollution des eaux: Classe B
VOCV (CH) 0.00 %

15.2 Évaluation de la sécurité chimique: Une évaluation de la sécurité chimique n'a pas été réalisée.

RUBRIQUE 16: Autres informations

Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel.

(suite page 9)

Fiche de données de sécurité

selon OChim 2015 – RS 813.11

Date d'impression : 16.05.2019 *Révision: 16.05.2019*

Nom du produit: WUNDER-BAUM Red Hot Tree

(suite de la page 8)

Indication des modifications:
RUBRIQUE 2, RUBRIQUE 3: Mise à jour de la classification et de l'étiquetage du produit en raison de:
- Mise à jour des classifications des ingrédients conformément à la dernière version du guide d'étiquetage de l'IFRA/ de l'annexe VI du règlement CLP
RUBRIQUE 11:
- Modifications mineures (libellé, format)
- Mise à jour du contenu reflétant la nouvelle classification du produit
RUBRIQUE 13: Mise à jour du contenu sur la base de nouvelles informations disponibles
RUBRIQUE 15: Mise à jour du contenu sur la base de nouvelles informations disponibles
RUBRIQUE 16: Mise à jour du contenu sur la base de nouvelles informations disponibles

Phrases importantes
H226 Liquide et vapeurs inflammables.
H301 Toxique en cas d'ingestion.
H302 Nocif en cas d'ingestion.
H304 Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.
H312 Nocif par contact cutané.
H315 Provoque une irritation cutanée.
H317 Peut provoquer une allergie cutanée.
H318 Provoque de graves lésions des yeux.
H319 Provoque une sévère irritation des yeux.
H372 Risque avéré d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.
H400 Très toxique pour les organismes aquatiques.
H410 Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Acronymes et abréviations:
ADR: Accord européen sur le transport des marchandises dangereuses par Route
IMDG: International Maritime Code for Dangerous Goods
DOT: US Department of Transportation
IATA: International Air Transport Association
GHS: Globally Harmonised System of Classification and Labelling of Chemicals
EINECS: European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances
ELINCS: European List of Notified Chemical Substances
CAS: Chemical Abstracts Service (division of the American Chemical Society)
PBT: Persistent, Bioaccumulative and Toxic
vPvB: very Persistent and very Bioaccumulative
Flam. Liq. 3: Liquides inflammables – Catégorie 3
Acute Tox. 3: Toxicité aiguë – Catégorie 3
Acute Tox. 4: Toxicité aiguë – Catégorie 4
Skin Irrit. 2: Corrosion cutanée/irritation cutanée – Catégorie 2
Eye Dam. 1: Lésions oculaires graves/irritation oculaire – Catégorie 1
Eye Irrit. 2: Lésions oculaires graves/irritation oculaire – Catégorie 2
Skin Sens. 1: Sensibilisation cutanée – Catégorie 1
Skin Sens. 1A: Sensibilisation cutanée – Catégorie 1A
Skin Sens. 1B: Sensibilisation cutanée – Catégorie 1B
STOT RE 1: Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition répétée) – Catégorie 1
Asp. Tox. 1: Danger par aspiration – Catégorie 1
Aquatic Acute 1: Dangers pour le milieu aquatique- toxicité aiguë pour le milieu aquatique – Catégorie 1
Aquatic Chronic 1: Dangers pour le milieu aquatique- toxicité à long terme pour le milieu aquatique – Catégorie 1
Aquatic Chronic 3: Dangers pour le milieu aquatique- toxicité à long terme pour le milieu aquatique – Catégorie 3